

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

28 MARS 2024

SLO

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_20-DE

2024-20 - COMMANDE PUBLIQUE/AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BON DE
DES ESPACES VERTS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 MARS 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 28 MARS 2024

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE RELATIF
A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu l'exposé de M. Philippe Clerjon, Vice-Président délégué aux sports et aux piscines intercommunales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 11 mars 2024 ;

Monsieur le Président expose qu'en date du 8 janvier 2024, une consultation en procédure formalisée a été lancée en vue du renouvellement des marchés d'entretiens des espaces verts des équipements sportifs de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles.

Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande de 12 mois renouvelable trois fois et dont le montant maximum annuel est fixé à 175 000 € HT.

L'avis de publicité a été publié sur le profil acheteur de la CCPC, sur le Dauphiné Libéré, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Trois plis ont été remis dans le délai limite de réception des offres fixé au 12 février 2024 à 12h00 ; aucune offre n'a été jugée irrégulière, irrecevable ou inacceptable.

Après avoir procédé à l'analyse des candidatures et des offres au regard des critères de jugement prévus par le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie en date du 11 mars 2024 à 14h, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise COSEEC (74330 LA BALME DE SILLINGY) pour un montant maximum annuel de commande de 175 000 € HT.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, votée à l'unanimité

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bon de commande relatif à l'entretien des espaces verts des équipements sportifs de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles avec l'entreprise COSEEC (74330 LA BALME DE SILLINGY) pour un montant maximum annuel de commande de 175 000 € HT
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les mises au point ou modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant initial du marché

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND

Acte certifié exécutoire le :

28 MARS 2024

